
AVIS D'APPEL D'OFFRES

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

.....
Centre National de Cardiologie

AAON° : 01/F/CNC/CPMP-CNC/2023

Fourniture de produits alimentaires stockables relatifs à l'alimentation des malades et du personnel de garde du Centre National de Cardiologie (Marché à commande)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au PPM paru dans le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le 10 avril 2023.
Le Centre National de Cardiologie (CNC) a inscrit dans le cadre de son budget de fonctionnement de 2023 une dotation budgétaire pour effectuer des paiements au titre d'un marché à commande relatif à la fourniture de produits alimentaires stockables pour l'alimentation des malades et du personnel de garde du Centre National de Cardiologie pour une période d'une année, en un seul lot.
2. Le Centre (CNC) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de produits alimentaires stockables destinés à l'alimentation des malades et du personnel de garde du Centre National de Cardiologie.
3. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Ahmedou Sidi Mahmoud, Président de la CPMP du CNC, tél : 22243835, e-mail : medjilany@yahoo.fr, et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Centre National de Cardiologie, bâtiment administration, bureau du secrétariat des achats (Bureau n°171), Route NDB à coté de la faculté de Médecine, Nouakchott-Mauritanie, du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et vendredi de 8h00 à 11h00.
4. Les exigences minimales en matière de qualification sont :
 - Le candidat doit fournir une attestation d'autofinancement ou une attestation d'une ligne de crédit délivrée par une banque dont le montant est égal au moins à : Un million deux cent milles Ouguiyas (1 200 000 MRU).
 - Le candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique en ayant livré au cours des trois (03) dernières années de façon satisfaisante un marché public de fournitures similaires dûment attesté par le bénéficiaire.
 - Le candidat doit s'engager sur un délai de livraison: Ne dépassant pas Cinq (5) jours après réception de bons de commande.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet contre le paiement d'un montant de mille cinq cent ouguiyas (1 500 MRU) non remboursable à l'adresse mentionnée ci-après :

Centre National de Cardiologie, bâtiment administration, bureau du secrétariat des achats (Bureau n°171), Route NDB à coté de la faculté de Médecine, Nouakchott-Mauritanie, du lundi au jeudi de 8h à 17h et vendredi de 8h à 12h à compter du 02/05/2023.

La méthode de paiement sera par versement au Trésor Public exclusivement. Dès la présentation du reçu de paiement des frais du dossier, le document d'Appel d'offres, sera immédiatement remis aux candidats concernés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le **mercredi 31 mai 2023, à 11 H 00 TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse : Centre National de Cardiologie, bâtiment administration, salle de réunion (n°194), Route NDB à coté de la faculté de Médecine, Nouakchott-Mauritanie, **mercredi 31 mai 2023, à 11 H 15 TU**.

6. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission valide pour 120 jours d'un montant de : **60 000 MRU**.
7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
8. L'Autorité Contractante s'engage pour un minimum de 50% du montant du marché, alors que le soumissionnaire s'engage pour un maximum de 100% du montant du marché.
9. Les montants des offres doivent être en Toutes Taxes Comprises (TTC).

Pr Ahmed Eba Elwelaty

Directeur du Centre National de Cardiologie

